

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2024/005

SEANCE DU 05 MARS 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire**.

Date de la Convocation

27/02/24

Date de mise en ligne

12/03/24

Objet de la Délibération

**Vote des taux d'imposition pour
2024**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : /

M. SUC procuration à Mme DASSENOY
Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN
Mme LERROUX procuration à M. TOUNTEVICH
Mme VITRICE procuration à M. SARICA

Secrétaire : M. JUMEL

Considérant les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes directes locales ;

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, présenté et débattu en conseil municipal, dans sa séance du 27 février 2024 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024, ils seraient donc les suivants :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	49,58%	49,58%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	121,30%	121,30%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,88%	16,88%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter pour 2024 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 49,58 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 121,30%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,88%

Le secrétaire de séance
Christophe Jumel



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID : 031-213101884-20240305-2024005-DE